

CONCOURS

« Imagine le vaisseau spatial de tes rêves et gagne ton voyage au Japon pour participer au World Space Summit for Young Explorers »

Les installations de l'Agence Spatiale Japonaise sont réparties parmi sept municipalités au Japon. Le jumelage de ces villes a abouti en 1987 à la création de la « Galactic Federation » qui a pour objectif de permettre le développement et l'approfondissement de la coopération entre ses membres tout en contribuant collectivement à la promotion de la paix dans l'Espace.

En vue de la célébration de son 30^{ème} anniversaire, la « Galactic Federation » accueillera un Sommet mondial de l'Espace pour les jeunes explorateurs, le « World Space Summit for Young Explorers », avec la coopération de l'Agence Spatiale Japonaise.

Ce sommet convie un groupe d'environ 50 jeunes du Japon et du Monde, intéressés par l'Espace afin de participer à des échanges sur le développement de l'espace, les problèmes environnementaux sur la Terre et son avenir. Il se déroulera du 03 au 08 août 2017 dans la ville de Sagami-hara qui se situe dans la province de Tokyo au Japon.

Dans ce cadre, Arianespace en partenariat avec la « Galactic Federation » et l'Agence Spatiale Japonaise organise un concours pour offrir à 4 élèves en classe de 3^e un voyage de Cayenne vers le Japon afin de participer à ce sommet.

Qui est concerné ?

Les conditions de participation sont les suivantes :

- Etre élève en classe de 3^{ème} d'un collège public ou privé de Guyane
- Etre âgé de 14 ans à 15 ans maximum
- Avoir de bonnes connaissances en langue anglaise (écrit et oral)
- Etre impérativement titulaire d'un passeport français valide 6 mois après la date prévue du retour.

Comment participer ?

L'élève devra imaginer et dessiner le vaisseau spatial de ses rêves et expliquer/décrire son idée sous forme d'une vidéo d'une durée maximale de 1mn30. La présentation vidéo devra se faire en anglais. Un script sera joint également avec la vidéo et le dessin.

Chaque collège présentera son/sa candidat(e). Cette sélection pourra être effectuée par le principal du collège, appuyé par un professeur d'Anglais et un professeur de Technologie. La candidature de l'élève sélectionné(e) sera à envoyer par le collège à l'adresse mail : concours.arianespace@arianespace.com

Les éléments à joindre à cet envoi sont :

- la vidéo
- le script de la vidéo
- un scan du dessin
- le bulletin d'inscription rempli (ci-joint)
- une autorisation écrite des parents
- une copie du passeport valide
- copie des 3 derniers bulletins scolaires

Date limite de dépôt des candidatures : **Lundi 12 juin 2017 à minuit.**

Comment se déroulera la sélection ?

10 élèves finalistes seront sélectionnés à l'issue de la clôture des dépôts de candidatures.

Un jury se tiendra au plus tard le 23 juin 2017 afin de déterminer 4 élèves gagnants sur les 10 finalistes. Les résultats seront communiqués aux lauréats à l'issue du délibéré du jury.

Le jury sera composé du Directeur d'Etablissement Arianespace de Guyane et du Responsable Relations Extérieures, d'un professeur d'anglais, de Mme la Principale du Collège Ho Ten You à Kourou et de Mme la Déléguée à l'Education de la Mairie de Kourou.

En cas d'empêchement, les membres du jury pourront le cas échéant mandater un représentant.

Pour confirmer la sélection, les documents suivants devront être fournis :

- un certificat médical autorisant le voyage
- une attestation d'assurance civile fonctionnant à l'étranger
- une autorisation de sortie du territoire pour mineurs

A défaut de disposer de ces pièces 3 semaines avant le départ, les lauréats ne pourront participer au voyage.

Comment se déroulera le voyage ?

Le voyage se déroulera du 1^{er} au 9 août 2017 pour un aller/retour Cayenne-Tokyo avec prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration durant le séjour. Les élèves gagnants seront accompagnés par un professeur d'anglais et d'un représentant d'Arianespace.

Une réunion d'information sera organisée à l'attention des parents des lauréats après l'annonce des résultats.

Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de modifier ou de suspendre, en tout ou en partie, le présent concours dans l'éventualité de la survenance d'un cas de force majeure ou de tout autre impondérable empêchant le bon déroulement du concours et/ou du voyage.